



Agence de voyage: facturation d'un produit sans accord du client

Par **septlofirst**, le **19/08/2012** à **00:13**

Bonjour,

Au mois de Mars, j'ai procédé à l'achat de billets d'avion électronique auprès d'une agence de voyage connue. Suite à une erreur de ma part sur le nom d'un des billets, j'ai demandé le changement. Un accord sur les conditions tarifaires de modification avait été trouvé et validé par l'agence.

Par la suite, les conditions tarifaire ont évolué. Ces conditions n'ont jamais été acceptées, et ne sont toujours pas acceptées! Cependant, l'agence a unilatéralement pris la décision de débiter mon compte bancaire en retrouvant mes coordonnées bancaires du précédente transaction!!!

Un mail avec la chronologie des échanges téléphoniques leur a été adressé à ce sujet. Je leur ai demandé tout simplement l'annulation et le remboursement des billets dans leur totalité devant ces pratiques. Un seul courrier m'a été adressé début Avril. Depuis plus de nouvelles.

Comment puis je porter plainte contre cette agence et demander réparation? L'aide d'un avocat pour lutter contre cette agence est plus qu'obligatoire dans ce cas.

En espérant une réponse de votre part, je vous pris de croire en l'expression de mes sentiments distingués.